

Cisaille-presse hydraulique

 Marque : _____
 Type : _____

 Numéro de série : _____
 Année de fabrication : _____

| Points généraux | OUI | NON |
|--|------------|------------|
| La machine possède-t-elle un marquage CE (présomption de conformité)? | PCG01 | PCG02 |
| Les consignes sont-elles affichées ? | | PCG03 |
| L'identification des commandes est-elle réalisée et compréhensible ? | | PCG04 |
| Y a-t-il un arrêt d'urgence de type coup de poing (rouge sur fond jaune à réenclenchement) ? | | PCG05 |
| Utilise-t-on des équipements de protection individuelle ? | | PCG06 |
| Les commandes de manœuvre permettent-elles de voir les zones dangereuses ? | | PCG07 |
| Les commandes de manœuvre sont-elles hors des zones dangereuses ? | | PCG08 |
| L'aire de circulation autour de la machine est-elle suffisante ? | | PCG09 |
| La machine est-elle posée sur une surface stable ? | | PCG10 |
| La signalisation de sécurité (pictogrammes) est-elle affichée (risques résiduels)? | | PCG11 |
| Y a-t-il un minima de tension ? | | AE01 |
| Les boutons de commande sont-ils conforme à l'A.R. des équipements de travail (vert encastré et rouge saillant)? | | AE02 |
| Existe-t-il une protection contre les chocs électriques par contact indirects (Disjoncteur différentiel 300mA ou 30mA) | | AE03 |
| L'alimentation électrique présente-t-elle un risque de choc électrique par contact direct (câble dénudé, connexion) | AE04 | |
| Le câble électrique est-il protégé mécaniquement ? | | AE05 |
| Y a-t-il un switch interdisant la mise en route lorsqu'une protection est démontée sans outillage spécifique ? | | AE06 |
| La machine est-elle munie d'un dispositif de commande de type « Homme mort » ? | | PCO02 |
| La tour est-elle munie de protections contre les éléments en mouvement (système d'entraînement, etc.) ? | | PCO03 |
| Points spécifiques | | |
| Existe-il un organe de sécurité contre les surpressions ? | | AH01 |
| Existe-t-il une protection spécifique sur le réservoir d'huile ? | | AH02 |
| Les organes hydrauliques sont-ils en bon état et ne présentent pas de déféctuosité majeure (fissures des conduites, fuite d'huile, coup, etc.) ? | | AH03 |
| Les conduites hydrauliques sont-elles protégées mécaniquement (blindage interne, gaine externe, etc.) ? | | AH04 |
| Existe-t-il une protection contre le risque de mouvement incontrôlable suite à une rupture des conduites (clapet anti-retour, etc.) ? | | AH05 |

| Risque | | Phrase type | Code phrase | Commentaire éventuel |
|--|-----|--|--------------------|-----------------------------|
| La machine est-elle munie d'un dispositif de commande de type « Homme mort » ? | Oui | | | |
| | Non | Une commande homme mort doit assurer l'arrêt instantané de la machine dès que celle-ci est relâchée. Sur les machines électriques et à batteries, le double interrupteur de commande est obligatoire pour éviter la mise en marche accidentelle. Cette machine doit être mise immédiatement à l'arrêt tant qu'une mise en conformité n'a pas été réalisée par une société spécialisée. | PCO02 | |
| La tour est-elle munie de protections contre les éléments en mouvement (vis mère, pignons d'entraînement, mandrin, etc.) ? | Oui | | | |
| | Non | L'absence de protection sur [une partie en mouvement] rend la machine dangereuse. Cette machine doit être mise immédiatement à l'arrêt tant qu'une mise en conformité n'a pas été réalisée par une société spécialisée. | PCO03 | |